

## Séance publique du 21 juin 2005

### Délibération n° 2005-2741

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Centre d'information des femmes et des familles (CIF) pour son programme d'actions 2005 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte général*

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération, sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe, depuis plusieurs années, une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projets atteint aujourd'hui une maturité. Sous l'impulsion de la Communauté urbaine, l'ensemble des acteurs s'est rassemblé sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projets.

Les chiffres, en matière de création d'entreprise, démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'aire urbaine de Lyon compte 10 713 créations en 2003, dont 8 358 créations pures et 1 855 reprises. Cela représente une croissance de 10 % par rapport à 2002. En deux ans, le nombre de créations a augmenté de plus de 15 %, contre 10 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et la France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

L'entrepreneuriat au féminin reste une problématique à part entière, notamment pour ce qui concerne la sensibilisation et l'accompagnement des femmes. Les statistiques font apparaître des marges de progression importantes en matière de création par les femmes :

- à population égale, les femmes ne représentent que 30 % des créations d'entreprises françaises,
- les projets portés par des femmes sont généralement de taille inférieure à ceux portés par des hommes et connaissent une croissance moins importante,
- les projets sont généralement moins matures à leur lancement du fait d'une réponse inadaptée aux besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient le Centre d'information des femmes et des familles pour son action en matière de sensibilisation, d'accueil et d'accompagnement des femmes porteuses de projets de création d'entreprise.

### *Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat*

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projets depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise-,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

### *L'action du CIF du Rhône au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprise*

Le CIF a signé avec dix-sept autres partenaires la charte Lyon ville de l'entrepreneuriat en juin 2004. C'est l'un des acteurs majeurs de la création d'entreprise de l'agglomération.

Le CIF délivre un service complémentaire à celui mis en œuvre par les chambres consulaires, les plates-formes de financement et les autres acteurs de la création d'entreprise. Ce service est spécifiquement adressé au public féminin.

Le CIF est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation, jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projet dans leur démarche. En fonction de l'état d'avancement de son projet, la personne accueillie est orientée vers un module collectif : comment passer de l'idée au projet ? ou vers un entretien individuel.

Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économique ou de création d'activité.

L'organisation territoriale de l'accompagnement et du financement est mise en œuvre dans le cadre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat. L'implication du CIF dans la démarche doit permettre d'améliorer encore la proximité de ses services avec ses publics-cibles. Cela permet également à cette structure d'être clairement identifiée pour permettre une meilleure orientation des porteuses de projet.

### *L'avenant à la convention avec le CIF du Rhône dans le cadre de son programme annuel d'activités 2005.*

La Communauté urbaine et le CIF du Rhône ont passé, en 2003 une convention triennale de partenariat.

Le soutien de la Communauté urbaine porte sur les axes suivants :

- le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des femmes porteuses de projet,
- l'organisation de lieux de ressources,
- la sensibilisation des acteurs économiques et sociaux à l'entrepreneuriat au féminin.

La présente délibération concerne l'avenant 2005 à la convention.

### *Le bilan 2004 du fonctionnement du CIF du Rhône*

\* L'accueil et l'accompagnement :

Libellé	2003	2004
personnes informées et reçues	704	770
dont :		
- aucune suite donnée	39	75
- personnes informées par téléphone	88	124
- personnes ayant participé aux modules collectifs	209	289
- personnes reçues en entretien individuel une seule fois	185	141
- personnes accompagnées (reçues au moins deux fois)	183	141

Libellé	2003	2004
nombre de personnes accompagnées	183	141
pourcentage de personnes ayant créé leur activité	28	35
pourcentage de personnes en portage salarial	7	3
pourcentage de personnes en cours de création	34	35
pourcentage de personnes en formation	6	5
pourcentage de personnes ayant repris un emploi salarié	8	4
pourcentage de personnes ayant abandonné leur projet	17	18

Le nombre de créations d'entreprises par les femmes accompagnées a augmenté, passant de 28 % en 2003 à 35 % en 2004.

Une proportion stable de femmes a abandonné son projet (18 %), l'accompagnement leur ayant permis de mesurer la non-viabilité économique de leur projet ou l'existence de contraintes en termes de temps et de besoins financiers.

\* Analyse du profil des porteuses de projets :

Les chiffres suivants montrent que le CIF apporte un soutien aux femmes mais répond également à une logique d'insertion par l'activité :

- augmentation des personnes bénéficiant des minima sociaux ou de demandeuses d'emploi de longue durée ou non indemnisées : 40 % en 2004 contre 26 % en 2003 (+ 54 %),

- cela est renforcé par le fait que 20 % des personnes accompagnées habitent en zone urbaine sensible,

- sur les 282 personnes reçues en entretien individuel, 49 % vivent seules. Pour ces femmes, la création d'activités est un moyen de choisir leur parcours professionnel mais la marge de manœuvre financière et organisationnelle dans la mise en place de leur projet est souvent faible, surtout quand elles ont des enfants à charge,

- 45 % des personnes accompagnées ont moins de 35 ans,

- 51 % des créatrices ont créé avec moins de 7 620 €, la plupart en autofinancement.

\* Implantation locale :

- antennes à Bron, Rillieux la Pape, Vénissieux,

- mise en place d'une permanence dans les locaux de l'Adie à Vaulx en Velin,

- Bron : intervention dans les locaux d'Activ'idées sous forme de réunions en petits groupes et d'entretiens individuels.

\* Autres actions :

- mise en place d'une action partenariale de parrainage en réponse à un appel à projets régional. En 2004, cela s'est traduit par la réalisation de supports de communication pour mobiliser les parrains,

- partenariat avec les plates-formes d'initiatives locales : 25 % des créatrices accompagnées par le CIF, en 2004, ont bénéficié d'un soutien financier de la part de Rhône développement initiative (RDI) ou de l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie),

- partenariat avec les organismes de formation : intervention dans le cadre des stages de formation,

- partenariat avec la chambre de métiers et d'artisanat pour la mise en place d'une réunion collective destinées aux porteurs d'idée.

*L'implication dans le projet Pacerel et dans le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]*

En tant que membre du projet Pacerel, le CIF a participé à l'ensemble des réunions territoriales et a contribué fortement à la définition d'une structuration territoriale des structures d'accueil, d'accompagnement et de financement. Dans cette organisation, le CIF est présenté comme porte d'entrée pour les territoires de Bron, Rillieux la Pape et Vénissieux.

Le CIF a également été un membre actif du partenariat transnational avec la ville de Birmingham.

En 2004, le CIF a signé la charte de Lyon\_ville de l'entrepreneuriat, s'engageant ainsi à concrétiser le travail de partenariat et à améliorer la qualité de l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

*Les perspectives pour 2005*

2005 est une année charnière avec la mise en œuvre concrète du dispositif L\_VE.

Le développement du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] implique pour les acteurs signataires : la nécessité de participer à la promotion du dispositif et donc d'afficher leur implication dans le dispositif (notamment sur les documents de communication) et une réelle transparence dans le suivi et le bilan des actions engagées.

Il est donc proposé que l'avenant 2005 à la convention intègre les exigences suivantes :

- communication, sensibilisation :

- . affichage systématique du logo L\_VE sur les supports et lors des actions de communication conduites par le CIF du Rhône,
- . salon des entrepreneurs et train de la création d'entreprise : participation du CIF sous la bannière L\_VE au même titre que les autres partenaires du dispositif,
- . le CIF du Rhône accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site internet,

- contribution au développement du dispositif L\_VE :

- . participation au projet de mise en place d'une base de données commune à l'ensemble des acteurs du dispositif L\_VE,
  - . participation au groupe de réflexion,
  - . apport d'expertise par rapport à la base de données du CIF,

. accueil et accompagnement :

- . objectif 2005 : accueil et accompagnement de 140 porteuses de projet,
- . poursuite des actions de parrainage : mise en place d'un groupe d'échange associant des femmes qui viennent de créer une entreprise,
- . mise en place d'un suivi des créatrices accompagnées,
- . travail en réseau avec les autres acteurs du dispositif :
  - . suivi du nombre de porteurs de projet réorientés vers le réseau,
  - . liste des structures vers lesquelles sont réorientés les porteurs de projet.

*La proposition de partenariat*

Afin de poursuivre les actions engagées en 2004 et de pérenniser l'action du CIF au sein du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 22 867 € en 2005.

## Le budget prévisionnel pour 2005 pour l'action du CIF du Rhône

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
achats	2 740	subventions :	
services extérieurs	7 630	- Communauté urbaine	22 867
autres services extérieurs	2 260	- Conseil régional	15 145
charges de personnel	64 577	- état politique de la ville	22 867
autres charges gestion courante	4 510	- direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)	22 867
frais de structure liés à l'action	28 745	- fonds structurel européen (FSE)	10 095
		- prestations externes : agence pour la création d'entreprises (APCE)	12 500
		- centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea)	4 121
total	110 462		110 462

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre d'information des femmes et des familles du Rhône pour l'année 2005.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 22 867 € pour l'exercice 2005 audit centre.

**3° - Cette dépense** sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,